



Location d une maison ancienne et vente de celle ci

Par **elisabeth**, le **27/06/2011** à **20:34**

Bonjour, rnje fai appel a vous car nous ne savons plus vers qui nous tourner. en effet nous louons une maisopn ancienne depuis fin aout 2006 a des proprietaires qui etaient nos amis et nos temoins de mariage .nous avons pri cette maison avec beaucoup de travaux a faire a notre charge sans baisse de loyers nous etions d accord ils nous ont fait un courrier precisant que nous pouvions effectuer des travaux a nos frais a ce jour nous avons des factures acquittees de plus de 2.500e pour selon eux nous mettre a nos aises avec nos 4enfants. la situation empire car nous avons fait appel au service d hygiene et social qui ont dresser 2 proces verbaux a leur encomtre : plus de 50pour cent d humidite et risque de plombs ils ne veulent rien faire le tableau electrique est a changer aussi risque d incendie mais il ne veux rien faire . nous sommes a jour dans nos loyers et a ce jour il nous fait des histoires car nous avons semi enterre notre piscine cela ne lui plait pas et nous demande de l enlever et reboucher le trou et nous fait savoir qu il vend la maison ! nous sommes prioritaires et trouvons que le prix est fortement abusif surtout que nous l avons fait estimer et l agence en donne beaucoup moins soit 70milles euros de moins ! mais nous voulons bien l acheter mais ne pouvons avoir de pret avant fevrier 2012 car mon mari est interimaire et interdit bancaire mais il nous presse nous insulte au tel pourtant notre bail se terminera en aout 2012 que pouvons nous faire quels sont nos droits ? merci de nous repondre car nous ne savons plus quoi faire cordialement

Par **mimi493**, le **27/06/2011** à **21:22**

Après les procès verbaux, vous avez fait une procédure auprès du tribunal d'instance ?rnDe

quand date le bail, exactement ?
Quand avez-vous reçu exactement le congé ?
Location vide ou meublé ?

Par **elisabeth**, le **28/06/2011** à **08:14**

bjr a ce jour nous n avons fait aucunes demarches aupres des tribunaux notre bail a debute le 30/08/2006 il a ete renouvele en 2009 puis se termine en 2012 il nous a fait savoir en recommande le souhait de vendre il y a 6mois c est une maison individuelle non meuble

Par **mimi493**, le **28/06/2011** à **08:45**

Il vous reste à vérifier que le congé est valide dans sa forme
Le bail se termine le 30 aout 2012, donc le préavis commence le 29 février 2012. Vous avez donc jusqu'au 30 avril 2012 pour accepter l'offre de vente. Faites lui une LRAR prévisant ce point, qu'il ne peut donc vendre avec la fin du délai où le locataire peut donner sa réponse, qu'à défaut, vous ferez annuler la vente.
Et en urgence, vous exigez que les travaux nécessaires soient faits (vous êtes toujours locataires)

Par **elisabeth**, le **28/06/2011** à **10:26**

merci pour ces renseignements et par rapport a la piscine que nous avons semi enterree sommes nous en tort?

Par **mimi493**, le **28/06/2011** à **14:28**

oui, c'est une transformation, pas un aménagement. J'espère que vous avez fait les démarches administratifs (ça exige une déclaration de travaux à la mairie)

Par **elisabeth**, le **28/06/2011** à **16:24**

helas non on s etait renseigne a droite et a gauche et l on nous avaient dit qu il n y avait pas de demarches a faire pour ce genre de travaux que risqe t on?

Par **mimi493**, le **28/06/2011** à **16:59**

de devoir l'enlever avec remise en état

Par **elisabeth**, le **28/06/2011** à **17:34**

meme si on l achete ? ou bien peut on trouver un terrain d entente avec lui ? que lui proposer ?